UNE HISTOIRE DU FOOTBALL
LES ÉVOLUTIONS DES LOIS DU JEU

• **PREAMBULE**

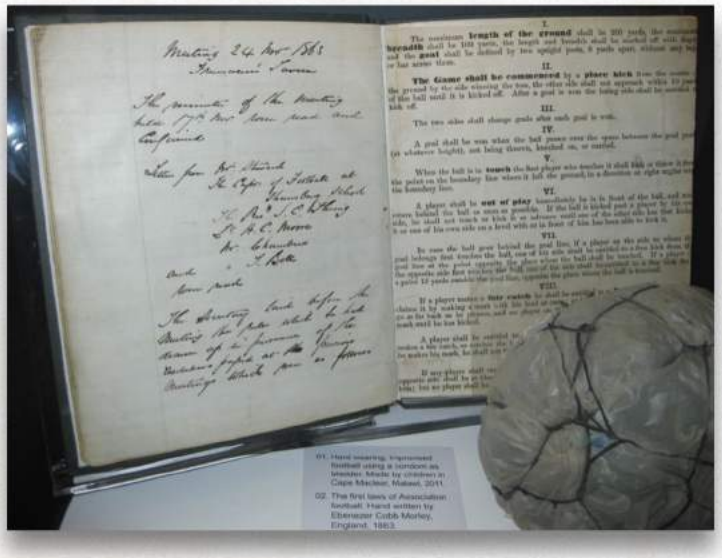

Les règles du football sont aujourd'hui au nombre de dix-sept. Depuis 1886, c'est le Board (International Football Association Board, IFAB) qui est le seul organe décisionnaire de ces lois. C'est une institution composée de cinq membres - Angleterre, Écosse, Pays de Galles, Irlande et FIFA - qui disposent chacune d'une voix (sauf quatre pour la FIFA).

• **1891 :**
Le coup de pied de réparation (en anglais : penalty kick) est ajouté pour punir les fautes commises à proximité du but.
Il se tirera à 12 yards soit 11 mètres.

• **1896 : le gardien de but ne peut prendre la balle à la main que dans sa moitié de terrain.**

• **1902 : apparition de la surface de réparation, et de la surface de but pour les renvois au six mètres.**

• **1912 : le gardien ne peut se saisir du ballon que dans sa surface (auparavant dans toute sa moitié de terrain).**

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

- 1896 : le gardien de but ne peut prendre la balle à la main que dans sa moitié de terrain.

- 1902 : apparition de la surface de réparation, et de la surface de but pour les renvois au six mètres.

- 1912 : le gardien ne peut se saisir du ballon que dans sa surface (auparavant dans toute sa moitié de terrain).

- 1920 : plus de hors-jeu sur les touches et six mètres.

- 1925 : la condition de la règle du hors-jeu est réduite de trois à deux joueurs adverses.

- 1938 : les filets deviennent obligatoires sur tous les terrains.

- 1958 : à la suite du match Brésil-France lors de la demi-finale de la coupe du Monde : autorisation d'un remplacement, seulement pour un joueur blessé.

- 1965 : création de la règle des buts marqués à l'extérieur en cas d'égalité sur deux matchs.

- 1967 : le remplacement est libre.

- 1970 :

Introduction des cartons jaunes et rouges (l'expulsion était déjà possible en cas de brutalité mais l'arbitre n'utilisait pas de carton et la règle de deux avertissements = expulsion n'existait pas)

Introduction de la séance de tirs au but en cas d'égalité après prolongations.

- 1976 : Autorisation d'un second remplacement.

- 1981 : Un joueur qui a été remplacé ne peut plus participer au match. De rares cas de retour ont pu se voir entre 1976 et 1981.

- 1990 : Le Board précise explicitement qu'un joueur sur la même ligne que l'avant-dernier défenseur n'est pas hors-jeu ; la formulation précédente étant ambiguë.

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

- 1992 :

Introduction de la règle interdisant au gardien de se saisir du ballon sur une passe au pied (il peut se saisir du ballon sur une passe de la tête ou passe par amorti de la poitrine. Se saisir du ballon sur une touche reste aussi autorisé).

Possibilité d'un troisième remplacement, uniquement pour blessure du gardien.
Une sortie de but peut être tirée de n'importe quel point de la surface de but (auparavant seulement dans la moitié du côté où la balle était sortie).

De même un coup franc dans la surface de but peut être tiré de n'importe quel point de la surface de but (auparavant seulement dans la moitié où s'était produite la faute)

- 1993 : Introduction du but en or

- 1994 : La FIFA généralise la victoire à trois points (qui était jusqu'alors laissé au gré des fédérations nationales)

- 1995 : Généralisation du troisième remplacement.

- 1997 :

La règle de 1992 d'interdiction au gardien de saisir du ballon lors d'une passe est étendue aux touches.

L'arbitre peut revenir à une faute initiale si l'avantage n'a pas profité dans un court délai (la règle de l'avantage existait mais interdisait tout retour à la faute si l'avantage escompté n'avait pas profité).

Il est désormais possible de marquer directement sur un coup d'envoi ou une sortie de but.

Introduction de la règle des six secondes pour le gardien pour dégager le ballon.
Le gardien n'est plus obligé d'être immobile et au milieu des buts sur un penalty (mais doit rester sur sa ligne de but).

- 1998 : Introduction du temps additionnel.

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

• 2000 : Avant une séance de tirs au but, lorsqu'une équipe termine une rencontre en supériorité numérique, elle doit ramener le nombre de ses joueurs au niveau de celui de l'équipe adverse.

• 2002 :
Introduction du but en argent.

Le gardien peut se déplacer librement avec la balle (il était auparavant limité à quatre pas).

• 2004 : Suppression du but en or et du but en argent.

• 2005 : Sur une touche, les adversaires doivent se trouver à deux mètres minimum.

• 2012 : Un but ne peut plus être marqué directement sur une balle à terre.

• 2014 : Autorisation d'un système de contrôle de but (technologie sur la ligne de but) en Coupe du monde.

• 2015 : Autorisation, chez les seuls amateurs, de la pratique qui autorise à un remplaçant de revenir sur le terrain, et de procéder à plus de trois changements (pratiques qui étaient alors admises par les fédérations).

• 2016 : Réécriture des lois du jeu, et apparition de nombreuses petites nouveautés :
un coup d'envoi peut désormais être joué dans n'importe quelle direction,

un remplaçant qui entre sur le terrain et intervient dans le jeu sera sanctionné d'un coup franc direct (indirect jusqu'alors),

une faute ayant lieu à l'extérieur du terrain de jeu donnera lieu à un coup franc sur la ligne de touche/but au plus près de l'endroit où elle a eu lieu (balle à terre jusqu'alors),

une faute commise sur un partenaire/arbitre sera sanctionnée normalement (coup franc systématiquement indirect jusqu'alors).

En cas d'expulsion lors d'une séance de tirs au but, l'équipe adverse exclut un joueur de la séance.

Un but ne peut plus être marqué sur une balle à terre sans avoir été touchée par deux joueurs.

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

Expérimentation dans des ligues choisies par l'IFAB de l'arbitrage vidéo pendant 2 ans pour les seuls cas suivants : validation ou non d'un but, pénalty ou non, faute passible d'expulsion directe, identification d'un joueur ayant commis une faute.

- 2017 :

Le joueur qui donne le coup d'envoi n'a plus l'obligation d'être dans son camp.

Autorisation des expulsions temporaires, chez les seuls amateurs. Cette faculté n'a que rarement été mise en place.

- 2018 :

Un quatrième remplacement peut être autorisé par l'organisateur de la compétition, en cas de prolongations.

Arbitrage vidéo généralisé, (au gré de l'organisateur de la compétition) et pour les seuls cas suivants : validation ou non d'un but, pénalty ou non, faute passible d'expulsion directe, identification d'un joueur ayant commis une faute.

- 2019 :

Tout but inscrit par un joueur après une main involontaire ou celle du gardien dans sa surface est invalidé.

Dans certains cas, une main non délibérée peut désormais être sanctionnée (plus haut que l'épaule, agrandissement de la surface du corps) mais ne l'est pas si la position est naturelle ou après un rebond à proximité.

Balle à terre si le ballon a touché l'arbitre causant un changement de possession ou un but.

Un joueur remplacé doit quitter le terrain à la ligne de but ou de touche la plus proche.

UNE HISTOIRE DU FOOTBALL

Le ballon n'a plus à sortir de la surface de réparation sur une sortie de but ou un coup franc pour être en jeu. Les adversaires doivent rester hors de la surface

Une balle à terre dans la surface de réparation ne pourra être jouée que par le gardien. Ailleurs, elle devra être jouée par un joueur de l'équipe ayant touché la balle en dernier.

Les joueurs bénéficiant d'un coup franc ne peuvent plus s'approcher du mur à moins d'un mètre.

L'arbitre ne doit pas empêcher l'équipe bénéficiaire d'un coup franc de le jouer vite pour distribuer un carton (principe de l'avantage): l'avertissement ou l'expulsion sera reporté à l'arrêt de jeu opportun suivant.

En cas d'avertissement ou d'exclusion des cartons sont distribués aussi aux officiels.

- 8 mai 2020 :

Fait inédit, l'IFAB modifie les lois du jeu en cours de saison. Pour tenir compte de la Pandémie de Covid-19 qui nécessite une reprise des compétitions et allonge le calendrier en été, le nombre de remplacements autorisé au cours d'un match est porté de trois à cinq par équipe (six en cas de prolongations). Ces cinq remplacements doivent toutefois avoir lieu au maximum lors de trois arrêts de jeu par équipe (quatre en cas de prolongations).

- 2020 :

Les cartons jaunes ne seront pas repris durant la seule séance de tirs au but : un joueur averti durant le match ou en prolongation et méritant un nouvel avertissement durant la séance de tirs au but ne sera pas exclu. Il sera exclu en cas de carton rouge direct ou s'il récidive dans son infraction au cours de la séance de tirs au but.